

Secrétariat Général

Direction générale des
ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

RAPPORT DE JURY

**EXAMEN PROFESSIONNALISÉ RÉSERVE
D'ACCÈS AU CORPS DES PLP
ET
À L'ÉCHELLE DE RÉMUNÉRATION DES PLP**

SECTION HORTICULTURE.

SESSION 2013

SOMMAIRE

-Composition du jury : page 3

-Renseignements statistiques : page 4

-Le mot du président de jury : page 5

-Extraits des textes officiels : page 5

-Extrait de la note d'information transmise aux candidats : page 7

-Quelques constats et recommandations établis à partir des observations du jury : page 7

Composition du jury

Président du jury

Bernard BRAULT, inspecteur de l'éducation nationale, académie de Paris.

Vice-présidente

Marie-Pascale SCHAMME, inspecteur de l'éducation nationale, académie de Rouen.

Secrétaire générale

Barbara BOCQUET, professeur de lycée professionnel, académie de Paris.

Membres du jury

Claude ANGORA inspecteur éducation nationale académie de Nantes

Jean Claude AUDIN inspecteur éducation nationale académie d'Amiens

Dominique BARBAULT professeur académie d'Orléans Tours

Julien CHAMBEAU professeur académie d'Amiens

Patrick CHAPLAIN professeur académie de Rouen

Nadine COUTURE inspecteur éducation nationale académie de Bordeaux

Anne DONADIEU professeur académie de Poitiers

Geneviève DOUSSET professeur académie de Nantes

Marie France DUSSION inspecteur éducation nationale académie de Créteil

Gérard FONTES professeur académie de Montpellier

Bernard GRIMAULT inspecteur éducation nationale académie de Lyon

Alexandra HUISSE MARC professeur académie de Rennes

Laurence LECHAT inspecteur éducation nationale académie de Versailles

Patrice LUTZ professeur académie de Dijon

Eddy MASCARIN professeur académie de Nice

Alain MICHAULT inspecteur éducation nationale académie d'Orléans Tours

Karine MILLION professeur académie de Paris

Sophie POUILLEY professeur académie de Besançon

Christian POUPIN professeur académie de Créteil

Isabelle REMERY inspecteur éducation nationale académie de Créteil

Jean Pierre RIMBEAU inspecteur éducation nationale académie de Poitiers

Isabelle ROULLEAU inspecteur éducation nationale académie de Caen

Lorette TAUVEL inspecteur éducation nationale académie de Rouen

Anne ZEDET professeur académie de Caen

Renseignements statistiques

Nombre total de candidats inscrits : 158

Nombre total de postes : 36

Nombre de dossiers reçus : 135

Nombre de candidats admissibles : 135

Nombre de candidats présents à l'admission : 130

Nombre total de candidats absents à l'admission: 5

Moyenne la meilleure : 19,66/20

Moyenne des candidats : 12,26/20

Examen professionnalisé réservé d'accès au corps des PLP

Nombre de candidats admissibles: 131

Nombre de postes : 35

Nombre de candidats admis : 35

Moyenne des candidats admis : 17,96/20

Note du dernier candidat admis : 16,16/20

Examen professionnalisé réservé d'accès à l'échelle de rémunération des PLP.

Nombre de candidats admissibles: 4

Nombre de poste : 1

Nombre de candidat admis : 1

Moyenne des candidats admis : 14,83/20

Note du dernier candidat admis : 14,83/20

Le mot du président de jury

Tout d'abord, nous félicitons les candidats admis à l'examen professionnalisé réservé d'accès au corps des PLP et à l'échelle de rémunération des PLP. Le recrutement a permis de sélectionner 36 candidats d'un très bon niveau ce qui ne signifie pas que ceux qui ont été refusés, pour cette session, doivent se décourager. La sélection, au regard des postes offerts, a été sévère et nous souhaitons dès lors inciter les personnels non admis à s'approprier les recommandations que ce rapport met en avant pour réussir à une prochaine session. Nous vous souhaitons un plein succès dans votre vie professionnelle.

Extraits des textes officiels

Décret n° 2012-1513 du 28 décembre 2012 relatif à l'ouverture des recrutements réservés pour l'accès à certains corps de fonctionnaires relevant du ministre chargé de l'éducation nationale en application de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique

L'examen professionnalisé réservé est constitué d'une épreuve orale d'admission qui prend appui sur un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle établi par le candidat

Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle

En vue de l'épreuve, le candidat établit un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (Raep) qu'il remet dans le délai et selon les modalités fixés par l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnalisé réservé. Le fait de ne pas faire parvenir le dossier dans le délai et selon les modalités ainsi fixés entraîne l'élimination du candidat.

Le dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle comporte deux parties.

Dans une première partie (2 pages dactylographiées maximum), le candidat décrit les responsabilités qui lui ont été confiées durant les différentes étapes de son parcours professionnel, dans le domaine de l'enseignement, en formation initiale (école, collège, lycée, apprentissage) ou, le cas échéant, en formation continue des adultes.

Dans une seconde partie (6 pages dactylographiées maximum), le candidat développe plus particulièrement, à partir d'une analyse précise et parmi ses réalisations pédagogiques, celle qui lui paraît la plus significative, relative à une situation d'apprentissage et à la conduite d'une classe qu'il a eue en responsabilité, étendue, le cas échéant, à la prise en compte de la diversité des élèves, ainsi qu'à l'exercice de la responsabilité éducative et à l'éthique professionnelle.

Cette analyse devra mettre en évidence les apprentissages, les objectifs, les progressions ainsi que les résultats de la réalisation que le candidat aura choisie de présenter.

Le candidat **indique et commente les choix didactiques et pédagogiques** qu'il a effectués, relatifs à la conception et à la mise en œuvre d'une ou de plusieurs séquences d'enseignement, au niveau de classe donné, dans le cadre des programmes et référentiels nationaux, à la transmission des connaissances, aux compétences visées et aux savoir-faire prévus par ces programmes et référentiels, à la conception et à la mise en œuvre des modalités d'évaluation, en liaison, le cas échéant, avec d'autres enseignants ou avec des partenaires professionnels. Peuvent également être abordées par le candidat les problématiques rencontrées dans le cadre de son action, celles liées aux conditions du suivi individuel des élèves et à l'aide au travail personnel, à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication au service des apprentissages ainsi que sa contribution au processus d'orientation et d'insertion des jeunes.

Le candidat souhaitant valoriser son expérience professionnelle en formation continue des adultes ou d'insertion des jeunes développe dans cette seconde partie, à partir également d'une analyse précise et parmi ses activités de formation, celle qui lui paraît la plus significative dans la mise en œuvre et l'animation d'actions articulées aux situations des stagiaires et dans la mise en œuvre de méthodes pédagogiques appropriées.

Il indique et commente ses choix tant en ce qui concerne ses activités d'enseignement et/ou de formation (face à face pédagogique permettant la transmission des savoirs et savoir-faire, incluant le

suivi pédagogique individuel des stagiaires, l'évaluation et la validation des travaux des stagiaires, la présentation des dossiers des stagiaires) que dans les autres activités liées à l'acte de formation, notamment dans la conception et la construction des formations, la mise en œuvre des méthodes et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics, l'accompagnement de ces publics dans leur projet de formation et/ou d'insertion, la relation avec d'autres acteurs.

Chacune des **parties devra être dactylographiée** en Arial 11, interligne simple, sur papier de format 21 × 29,7 cm et **être ainsi présentée** :

- dimension des marges : droite et gauche : 2,5 cm, à partir du bord (en-tête et pied de page) : 1,25 cm
- sans retrait en début de paragraphe.

A son dossier, le candidat joint, sur support papier, un ou deux exemples de documents ou de travaux, réalisés dans le cadre de l'activité décrite et qu'il juge utile de porter à la connaissance du jury. Ces documents doivent comporter un nombre de pages raisonnable, qui ne saurait excéder dix pages pour l'ensemble des deux exemples. Le jury se réserve le droit de ne pas prendre en considération les documents d'un volume supérieur.

L'authenticité des éléments dont il est fait état dans la seconde partie du dossier **doit être attestée** par le supérieur hiérarchique auprès duquel le candidat exerce ou a exercé les fonctions décrites.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

- Durée de la préparation : 30 minutes
- Durée de l'épreuve : 60 minutes maximum
- Coefficient 1

L'épreuve consiste en un **entretien avec le jury visant à reconnaître les acquis de l'expérience professionnelle du candidat** et à apprécier son aptitude et ses capacités à appréhender une situation professionnelle concrète.

L'épreuve comporte deux parties. Chaque partie compte pour moitié dans la notation de l'épreuve, notée de 0 à 20.

Première partie de l'épreuve

Durée de la première partie : 30 minutes maximum (présentation : 10 minutes maximum, échange avec le jury : 20 minutes maximum)

Elle consiste en une **présentation par le candidat de son dossier de Raep** (10 minutes maximum) **suivi d'un échange avec le jury** (vingt minutes maximum). Cet échange doit permettre **d'approfondir les éléments contenus dans le dossier**. Notamment, il pourra être demandé au candidat d'en expliciter certaines parties ou de les mettre en perspective.

Seconde partie de l'épreuve

Durée de la seconde partie : 30 minutes maximum (exposé : 10 minutes maximum, entretien avec le jury : 20 minutes maximum).

La **seconde partie comporte un exposé du candidat suivi d'un entretien avec le jury**. **A partir de l'expérience professionnelle du candidat** décrite dans son dossier de Raep, le jury détermine un sujet pour lequel il demande au candidat d'exposer comment il a traité l'un des points du programme ou l'un des éléments de formation correspondant, respectivement, à l'enseignement dans une des classes dont il indique avoir eu la responsabilité ou à l'enseignement postsecondaire qu'il a dispensé ou à une action de formation ou d'insertion qui lui a été confiée. Cette question est remise au début de l'épreuve au candidat qui en prépare les éléments de réponse durant le temps de préparation.

L'entretien avec le jury qui suit l'exposé du candidat doit permettre **d'approfondir les différents points développés par ce dernier**. **Cet entretien s'élargit à un questionnement** touchant plus particulièrement la connaissance réfléchie du contexte institutionnel et des conditions effectives d'exercice du métier en responsabilité.

Le jury apprécie la clarté et la construction de l'exposé, la qualité de réflexion du candidat et son aptitude à mettre en lumière l'ensemble de ses compétences (pédagogiques, disciplinaires, didactiques, évaluatives, etc.) pour la réussite de tous les élèves.

Extraits de la note d'information transmise aux candidats pour la **session 2013**

En salle de préparation (préparation du sujet de la seconde partie de l'épreuve)

Des feuilles de brouillon seront à disposition. Aucun accès internet n'est autorisé. Les ordinateurs et appareils électroniques seront interdits (y compris pour lire l'heure). Aucun document, autre que le dossier RAEP n'est autorisé.

En salle d'interrogation

Toutes les salles seront équipées d'un tableau ou d'un paper-board. Des feutres ainsi que des feuilles de brouillon seront à disposition.

- Pour la 1^{ère} partie (présentation du RAEP et échange avec le jury): le candidat, s'il le souhaite, peut élaborer un support numérique pour la présentation de son RAEP. Dans ce cas, le candidat apporte le matériel nécessaire à cette présentation.
- Pour la 2^{ème} partie (exposé et entretien sur le sujet) :
Le candidat n'est pas autorisé à utiliser de matériel informatique (aucune mise à disposition ni utilisation de son propre matériel).

Quelques constats et recommandations établis à partir des observations du jury

Dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP)

Il est nécessaire que le RAEP soit conforme au cahier des charges comme précisé dans le **décret n° 2012-1513 du 28 décembre 2012** (forme et fond).

Police, marges, paragraphes, titre, nombre de pages, différentes parties, pagination doivent être respectés.

La partie pédagogique nécessite d'être authentique, structurée, argumentée et analysée.

Le choix de la partie pédagogique présentée par le candidat doit être justifié.

Le parcours professionnel doit mettre en perspective les compétences de l'enseignant (cf BO n°29 du 22/07/2010) et celles du PLP Horticulture.

Les annexes jointes doivent être pertinentes et utiles pour le RAEP. Elles nécessitent d'être lisibles, paginées et si besoin avec des documents dont les sources sont précisées.

Aucune faute de français (orthographe, syntaxe) ne doit être présente dans le RAEP.

Ne pas insérer des pièces administratives : diplômes, ancienneté de services, tout ou partie de rapport d'inspection ou d'évaluation par un chef d'établissement.

Épreuve d'admission : entretien avec le jury

Première partie de l'épreuve : lors de l'exposé du candidat (10 minutes maximum), le support éventuellement préparé nécessite d'apporter, à partir du dossier RAEP, des éléments qui donnent un éclairage complémentaire du parcours professionnel. Ce support est justifié s'il apporte une plus-value à la prestation.

En outre, la communication orale doit rester naturelle.

Le parcours professionnel et la stratégie pédagogique mises en œuvre sont clairement exprimés. Une analyse d'une séance pédagogique est présentée et argumentée. Le temps d'environ 10 minutes est respecté.

Deuxième partie de l'épreuve : l'exposé doit répondre au sujet remis pendant le temps de préparation (30 minutes). Les notes prises par le candidat ne sont qu'un support de la prestation orale du candidat qui doit durer 10 minutes maximum.

Le jury attend une maîtrise des aspects pédagogiques, scientifiques et techniques développés lors des applications pédagogiques proposées.

Les entretiens avec le jury

Le jury attend du candidat :

- Une maîtrise des termes et notions pédagogiques usuelles (objectifs, compétences, démarche, stratégie, séquence, séance, progression, référentiel, CCF, CFG, DNB, Bac Professionnel, CAPA, socle commun ...)
- Une analyse de la partie pédagogique
- Une justification de tout choix pédagogique
- Des outils et supports utilisés, décrits, critiqués, améliorés
- Une maîtrise des différents types d'évaluation
- Et une expression française fluide, correcte, précise.

Le jury attend que le candidat justifie ses réponses au regard de sa pratique professionnelle. Il ne doit pas s'agir d'une restitution de connaissances livresques plus ou moins maîtrisées.

Le jury a apprécié :

La plus-value apportée par l'exposé au regard du dossier RAEP.

Une analyse réflexive de la production pédagogique et la capacité à proposer des axes d'amélioration.

La capacité d'écoute et d'évolution de la réflexion pédagogique au cours de l'entretien.

Le positionnement du candidat au regard des compétences et des responsabilités nécessaires au PLP Horticulture

La maîtrise des termes pédagogiques et techniques employés.

Points à souligner lors des prestations de certains candidats	Conseils aux candidats
Manque de maîtrise didactique et pédagogique	<p>S'approprier les ressources pédagogiques</p> <p>Travailler avec les collègues enseignants et échanger, mutualiser</p> <p>Formaliser toute application pédagogique</p>
Manque de connaissances relatives au système de formation et à son évolution	<p>Connaitre le système de formation (éducation nationale et agriculture), évolution des diplômes, rénovation de la voie professionnelle, des différentes modalités d'évaluation CCF, ponctuel, VAE, compétences du socle, CFG, DNB, CAP, CAPA, BEPA, bac pro, ...</p>
Méconnaissance de certains aspects de la responsabilité du professeur	<p>Actualiser ses connaissances : réglementation, utilisation des machines dangereuses, utilisation d'engrais, traitements phytosanitaires, stages, PFMP.</p> <p>Hygiène, sécurité, document unique, PRAP, ...</p> <p>Missions du professeur principal</p>
Présentation non structurée Notes lues	S'entraîner à la prestation orale
RAEP uniquement descriptif	Analyser, mettre en perspective
Utilisation du tableau	Cibler les mots clés, tracer des schémas pour étayer et non se substituer au propos
Mauvaise interprétation de l'expression « geste professionnel »	Le geste professionnel est lié à l'acte pédagogique.
Le candidat ne connaît qu'une façon de faire en fonction de consignes dont il ignore parfois l'origine	<p>Distinguer consignes nationales, académiques ou celles qui sont propres à l'établissement</p> <p>Connaitre le fonctionnement d'un établissement, les différentes instances, conseil d'enseignement,...</p>

Méconnaissance de certains aspects du système éducatif	Connaître les procédures d'orientation et d'affectation des élèves de 3 ^{ème}
	Connaître les principes, l'organisation et les dispositifs de scolarisation dans l'enseignement adapté et pour les élèves relevant du handicap.
Manque d'actualisation des connaissances relatives au secteur de l'horticulture	<p>Actualiser ses compétences techniques et les élargir à l'ensemble de celles du PLP Horticulture</p> <p>Actualiser ses connaissances du secteur : niveau d'insertion professionnelle, activités privilégiées dans l'environnement économique, connaissance des activités des entreprises partenaires de l'établissement, marché de l'emploi, ...</p>

Le jury tient vivement à remercier Madame La Proviseure du lycée Lazare Ponticelli-Paris 13ème ainsi que toute son équipe. L'accueil exceptionnel et l'aide efficace tout au long de l'organisation et du déroulement de cet examen réservé ont permis que le recrutement se déroule dans d'excellentes conditions.